

DECISION N° DEC_001_2024

Travaux de Réhabilitation de la salle de conférence du complexe Sainte-Barbe – Lot n°2

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour des travaux de réhabilitation de la salle de conférence du complexe Sainte-Barbe

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au

- budget 2023, sous le chapitre 23 : immobilisations en cours pour un montant de 114 000.00 €
- budget 2024, sous le chapitre 23 : immobilisations en cours pour un montant de 620 000.00 €

Imputation interne : 2313 – opération n°01913

L'opération est estimée à un coût total de 450 000,00 € HT. Elle se situe bien en deçà du seuil de 5 382 000 € HT au-delà duquel une procédure formelle de marché public est obligatoire. Par conséquent, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

Les prestations ont été réparties en 8 lots. Les lots 3 à 8 ont fait l'objet d'une publication. A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation plateforme.alsacemarchespublics.eu, le 24 octobre 2023, la date limite de réception des offres étant fixée au 23 novembre 2023 à 12 heures.

Les lots 1 et 2 ont été passés selon une procédure adaptée sous forme de simple consultation (3 devis).

En ce qui concerne le lot 2, estimé à un montant HT de 40 500 €, 3 offres, sous forme de devis sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- GERKO de 67230 SEMERSHEIM
- PLAQ ET STYLES de 67486 SUNDHOUSE
- WEREY STENGER de 68140 GUNSBACH

Le maître d'œuvre, le Pôle Immobilier et Moyens Techniques, a procédé à l'analyse des offres et a décidé de retenir l'offre répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par :

- WEREY STENGER de 68140 GUNSBACH

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*

VU *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,*

VU *la décision n°86/2023,*

En application de la *délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Considérant *que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est l'offre qui techniquement et économiquement répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,*

Considérant *que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,*

Décide *de retenir l'offre de l'entreprise WERREY STENGER – 4 rue des Champs – 68140 GUNSBACH pour un montant de 42 433,99 € HT soit 50 920,79 € TTC.*

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240118-DEC_001_2024-AU



Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 18/01/2024

Le Maire :
Marcel BAUER